

Actualité Société

REPORTAGE

Les Alpes-Maritimes sont dépassées par le nombre de mineurs non accompagnés

Envoyée spéciale

Sainte-Agnès (Alpes-Maritimes)

« On nous avait promis que ça ne durerait que six mois. Trois ans et demi après, rien n'a changé », s'insurge sans attendre Albert Filippi, maire de Sainte-Agnès. Ce village, qui a reçu le titre de « village littoral le plus haut d'Europe », perché en effet à 800 mètres d'altitude, s'est vu imposer un centre d'accueil de mineurs non accompagnés (MNA) en 2019. Mais l'histoire débute en réalité en août 2015, par un simple coup de téléphone : le maire apprend que des MNA ont été déposés au centre aéré Ormea. À l'époque, le préfet ne juge apparemment pas nécessaire de discuter avec la commune de cette réquisition. « C'est simple, on prend les maires pour des enfants et non pas pour des adultes, sinon on nous tieldrait au courant ! », proteste l'édile.

Silence radio sur ce qu'il se passe derrière les grilles du centre, géré par l'association Paje directement liée au département. Elle ne veut avoir aucun compte à rendre à la commune, sur laquelle elle réside pourtant. 50, 60, 80 ? Même le nombre de jeunes logés reste flou. Routes occupées, transports perturbés, bagarres : les habitants sont marqués par cet épisode de six mois. Mais qu'importe, quatre ans plus tard, le scénario se répète.

La préfecture envoie alors une soixantaine de jeunes au centre Ormea, officiellement pour six mois. Entre-temps, la commune avait commencé un projet pour transformer ce centre en établissement pour les enfants en difficulté scolaire. « Il profiterait à toute la communauté de la Riviera, soit quinze communes ! » s'exclame l'adjoint au maire, qui insiste : « On a vraiment le sentiment de ne pas être respectés par l'État. » D'accord ou non, le centre est réquisitionné. Pour le maire, les raisons de s'y opposer ne manquent pas. Comme systématiquement, elles sont d'abord techniques : le bâtiment ne respecte pas les normes et aucune déclaration de travaux n'a été déposée à la mairie.

Elles sont aussi sécuritaires : pas



ANDREA ALFANO/LAPRESSE/SHUTTERSTOCK

Des clandestins retournent en Italie après avoir été refoulés de France, septembre 2023.

Sous le poids des mineurs étrangers

de police, de gendarmerie, ni d'hôpital dans la commune. Le risque d'insécurité est donc double : pour les jeunes eux-mêmes dans ce bâtiment qui n'est pas en règle, et pour les habitants, qui en cas d'incidents ne sont pas en zone police. Une crainte fondée sur une réalité : les MNA peuvent se retrouver embrochés dans des réseaux de criminalité qui leur réclament des comptes après la traversée. Cibles idéales pour la drogue et la prostitution, ce sont eux que l'on interpelle majoritairement sur les points de deal, comme récemment dans le quartier des Moulins, à Nice, rapporte le préfet du département. Si Eric*, restaurateur à Sainte-Agnès, ne semble pas affecté par la situation, Zoé* craint pour sa fille : « Avant, elle allait chez ses amies à pied, toute seule, maintenant elle n'ose plus sortir. »

Le maire pointe également un choix géographique « d'une incohérence totale ». Le village se trouve à 10 kilomètres de routes sinueuses

de Menton, et 35 kilomètres de Nice, alors que ces jeunes doivent se rendre dans ces deux villes pour effectuer les évaluations de minorité. Quand ils arrivent en France, ceux qui se déclarent mineurs sont en effet inexpulsables en application de la Convention internationale des droits de l'enfant qui oblige les États signataires à les considérer comme tout mineur français. Au moins jusqu'à cette évaluation de minorité, censée se faire à des kilomètres du village, donc.

Résultat : après une douche et un repas, sans être passés par l'hôpital effectuer leurs tests, la plupart fuient pour rejoindre d'autres villes. Ils suivent les mêmes routes de migration que les autres. Il suffit de se promener sur les sentiers autour du village pour remarquer les marques fluorescentes qui permettent aux passeurs d'atteindre Nice, en évitant les points de contrôle sur les bords de mer. Ce sont d'ailleurs ces mêmes chemins

qu'empruntent les mineurs isolés renvoyés à la frontière après avoir été déclarés majeurs, et qui parfois reviennent clandestinement.

Albert Filippi juge que le problème relève avant tout de l'État et en appelle à sa responsabilité. Opinion que partage le président

« Il faut exiger plus de contrôle de la part des pays de départ »

Hugues Moutouh

du conseil départemental, Charles Ange Ginésy, qui a déjà interpellé Emmanuel Macron à plusieurs reprises devant le nombre croissant de mineurs isolés qui arrivent en France : « Il est urgent que l'État mette en place une répartition nationale, directement à la frontière, pour que les départements frontaliers ne portent pas seuls le poids. » Il n'hésite pas à aller plus loin encore : « C'est l'espace Schengen qui permet la libre circulation et nous oblige finalement à prendre ces mineurs dès lors qu'ils passent la frontière en levant le doigt et en disant qu'ils sont mineurs. Alors, que l'Europe assume ! »

En 2022, 30 % des MNA accueillis en France étaient pris en charge par le département des Alpes-Maritimes, pour 15 millions d'euros. En cette année 2023, la facture est passée à 28 millions. « Mais qu'est-ce qu'on fait avec notre argent ? » interroge avec colère un Agnésois. Par la force des choses, ce budget n'est pas investi ailleurs. Cet été, face à l'arrivée massive de MNA, le département a mobilisé 220 personnes dans les maisons départementales des solidarités (MDS), chargées de l'aide médico-sociale, pour procéder aux évaluations de minorité. « Le temps passé avec les MNA est du temps retiré aux missions quoti-

diennes de ces maisons », regrette encore Charles Ange Ginésy. La Première ministre Elisabeth Borne a décidé de porter l'aide de l'État aux départements pour les mineurs non accompagnés à hauteur de 100 millions d'euros, mais sur le terrain, l'effort est jugé insuffisant.

La secrétaire d'État à l'enfance, Charlotte Caubel, sait que le sujet inquiète plusieurs départements qui l'ont récemment interpellée pour faire évoluer le dispositif législatif. Le gouvernement a même réalisé une enquête flash en septembre, pour avoir un bilan de l'ampleur des flux et leur répartition. Elle tente de rassurer : « C'est un dossier complexe, avec de très forts enjeux, nous travaillons d'arrache-pied pour simplifier la vie des départements, et mieux accueillir ces jeunes. Sur notre territoire, un enfant est avant tout un enfant. Mais, je le sais bien, nous devons aussi éviter les abus. Cela commence par fiabiliser l'évaluation des mineurs, c'est une demande-clé des départements, nous travaillons donc en priorité sur l'idée d'un référentiel d'évaluation des jeunes se prétendant MNA. »

En attendant, sur le terrain, le préfet Hugues Moutouh a donné le ton depuis son arrivée début octobre : « Ma priorité est avant tout de protéger nos frontières ». Concrètement, des fonctionnaires de la préfecture ont mis en place un dispositif d'évaluation de la minorité, pour renforcer ceux du conseil départemental. En plus de procéder à un relevé d'empreintes digitales, répertorié et partagé à l'ensemble des départements. Résultat : selon le préfet, 80 % des prétendus mineurs qui suivent leur passage de la frontière, après avoir été évalués majeurs. Ce n'est pas pour rien qu'Hugues Moutouh est surnommé « le bulldozer ». ●

PHILIPPINE FARGES

* Les prénoms ont été modifiés.



LAURENT COUSTABACA

À Menton, contrôle par la police aux frontières de clandestins venus d'Italie et se déclarant mineurs, septembre 2023.